



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Adjudante transgenre, Delphine Ravisé-Giard risque d'être prochainement placée dans une situation professionnelle difficile, voire impossible.

En effet, depuis sa réintégration au sein de son unité accordée sur sa demande, (*nous tenons à le souligner*), le 26 février 2008, Delphine a selon les déclarations du département médias de l'armée de l'air, « une identité de personnel militaire féminin » et « est considérée comme une adjudante femme. » Preuve d'une intégration sociale et professionnelle réussie.

Le TGI de Nancy a, malgré tout, dans un jugement en date du 10 août 2009, refusé le changement d'état civil de Delphine, la mettant ainsi potentiellement dans une situation personnelle et professionnelle difficile, voire impossible. Parfaitement conscient de cette situation, le tribunal soulignait ainsi dans son délibéré : « ... Bien que la situation de *Delphine* Ravisé-Giard soit psychologiquement difficile à vivre au regard des difficultés administratives auxquels *elle* se trouve nécessairement confrontée, le Tribunal ne peut, en l'état du droit positif, que *la* débouter de sa demande ... ».

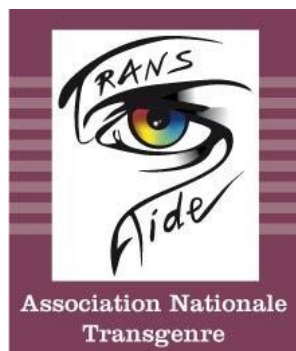
Le TGI a justifié sa décision en invoquant que la possibilité du changement d'état civil n'est pas possible aux personnes ne prouvant pas une stérilisation définitive.

Cette exigence, par le gouvernement français, de stérilisation comme préalable à tout changement d'état civil, a donc été reconnue, sans ambiguïté aucune, à l'occasion des deux jugements négatifs récemment rendus à l'encontre de personnes transgenres par le TGI de Nancy.

Pourtant, **Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits humains du Conseil de l'Europe** a émis, dans un document de juillet 2009 intitulé « Droits de l'homme et identité de genre », douze recommandations dont l'une souligne que les personnes souhaitant faire reconnaître leur identité de genre « **ne devraient pas être obligatoirement soumises à une stérilisation ni à aucun autre traitement médical** ».

Trans Aide – Association Nationale Transgenre

BP 43670 • 54097 Nancy cedex • E-mail : secretariat@trans-aide.com • www.trans-aide.com
Membre de la Fédération Française des Centres LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine



En attendant que cette recommandation européenne s'applique en France, Delphine Ravisé-Giard a demandé à son avocat nancéien, maître Laurent Cyferman, de faire appel du jugement de 1^{ère} instance.

L'avocat national de l'association Trans Aide, maître Emmanuel Pierrat, va pour sa part demander à monsieur Hervé Morin, ministre de la Défense, de veiller à ce que Delphine Ravisé-Giard puisse continuer sereinement à exercer comme personnel militaire féminin en situation d'activité et ne soit pas victime, à la suite du jugement du TGI de Nancy, de harcèlement moral qui viserait à l'empêcher d'exercer sa profession à un poste correspondant à son grade, ses qualifications et son ancienneté.

Son intégrité morale, son courage et sa fidélité aux valeurs républicaines ne doivent pas être sacrifiés !

Pour Trans Aide – Association nationale transgenre

L'Équipe d'animation nationale.

Pour nous contacter

Trans Aide

(Association nationale transgenre)

Stéphanie Nicot

Porte-parole nationale

Mail : info@trans-aide.com

Mobile : 06 14 69 63 51

Trans Aide – Association Nationale Transgenre

BP 43670 • 54097 Nancy cedex • E-mail : secretariat@trans-aide.com • www.trans-aide.com

Membre de la Fédération Française des Centres LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine